

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

DECISION DU PRESIDENT

N° 2025-11-01

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical

NATURE DE L'ACTE : MARCHES PUBLICS

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ M-2025-13 – IMPRESSION ET DISTRIBUTION DU MAGAZINE PAPYR'USSES N°13

Le Président du Syr'Usses, Jean-Yves Mâchard,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2020-09-06 en date du 17 septembre 2020 relative aux délégations consenties au Président par le Comité Syndical et au Vice-Président en cas d'empêchement du Président ;

CONSIDERANT le montant de la prestation citée en objet estimée inférieur à 40 000 € HT, seuil de publicité et de mise en concurrence,

CONSIDERANT l'offre établie par l'entreprise ROUGE 100, seule entreprise consultée au regard de la spécificité de la demande, à travers le devis n°251105001 du 05 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'offre de ROUGE 100 pour un montant total de 14 238,00€ TTC (11 865 € HT), étant économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer le marché M-2025-13 relatif à l'impression et la distribution du magazine du syndicat Papyr'Usses n°13, à l'entreprise individuelle ROUGE 100, domiciliée à Seyssel 74 – RCS 493 613 491.

Article 2 :

D'avoir recours pour le financement de ce marché aux fonds propres du Syndicat et aux aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité.

Et DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets.

Article 3 :

La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion au Comité Syndical et figurera au registre des délibérations.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture de Haute-Savoie et publiée sur le site internet du Syr'Usses.

Fait à Bassy, le 06 novembre 2025

Jean-Yves MÂCHARD

Président du Syr'Usses

